Politique d'accessibilité et de prise en compte du handicap

Référente handicap : Laurence PLANÇON, responsable de LP CONSULTING, COACHING, MEDIATION

1. Préambule et engagements

LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION s'engage à favoriser l'accès à la formation professionnelle pour toutes les personnes, sans discrimination liée à leur situation de handicap ou à leur état de santé.

Dans le cadre de sa démarche qualité et de sa certification Qualiopi, l'organisme place l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances au cœur de ses pratiques professionnelles.

La prise en compte du handicap repose sur une démarche individualisée visant à identifier les éventuels besoins spécifiques des bénéficiaires et à rechercher les adaptations permettant de faciliter leur participation aux formations.

Notre objectif est de permettre à chaque personne de suivre une formation dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte de ses capacités, de ses besoins et de ses contraintes particulières.

LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION s'engage à :

- Garantir un accueil bienveillant et non discriminatoire
- Informer les bénéficiaires sur les possibilités d'adaptation des formations
- Identifier les besoins spécifiques liés à une situation de handicap
- Étudier les adaptations pédagogiques, organisationnelles et techniques envisageables
- Mobiliser les partenaires et expertises spécialisés lorsque cela est nécessaire
- Orienter les personnes vers les interlocuteurs compétents lorsque les besoins dépassent les possibilités d'intervention de l'organisme
- Assurer un suivi des aménagements mis en place et rechercher leur amélioration continue

LP CONSULTING, COACHING, MEDIATION – SIRET 512 866 757 00028 – CODE APE 8559A –
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52720199672 auprès du préfet de région des Pays-de-La-Loire –
48 rue Briffault – 72100 LE MANS – 06 78 94 35 55 – cfcm@laurenceplancon.fr

2. Champ d'application

Cette politique concerne l'ensemble des actions de formation professionnelle réalisées par LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION :

- Formations dispensées en direct auprès des entreprises
- Formations réalisées en sous-traitance pour le compte d'autres organismes de formation
- Formations organisées en présentiel
- Formations dispensées à distance

Elle s'applique à toutes les étapes du parcours du bénéficiaire : information préalable, inscription, préparation de la formation, accueil, déroulement, évaluation et suivi.

3. Identification des besoins spécifiques

Afin d'anticiper les éventuelles difficultés et de mettre en place les adaptations nécessaires, LP CONSULTING, COACHING, MEDIATION prévoit plusieurs modalités de repérage des besoins :

3.1. En amont de la formation

Lors de la prise de contact ou de l'inscription, les bénéficiaires sont informés de la possibilité de signaler, s'ils le souhaitent, une situation de handicap ou un besoin spécifique susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de la formation.

Cette information peut être recueillie :

- Lors d'un échange téléphonique
- Par courriel
- Au moyen du questionnaire préalable à la formation
- Lors d'un échange avec l'entreprise cliente ou l'organisme donneur d'ordre, dans le respect de la confidentialité

La démarche vise à identifier les besoins d'adaptation et non à recueillir des informations médicales qui ne seraient pas nécessaires à l'organisation de la formation.

3.2. Analyse des besoins

Lorsque des besoins spécifiques sont identifiés, un échange individualisé est organisé avec le bénéficiaire afin de déterminer :

- Les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de la formation
- Les besoins en matière d'accessibilité des locaux ou des équipements
- Les adaptations pédagogiques souhaitables
- Les modalités de communication et de transmission des supports
- Les éventuels aménagements des horaires, des pauses ou de la durée
- Les modalités d'évaluation adaptées, lorsque cela est nécessaire et possible

L'analyse est réalisée en concertation avec le bénéficiaire et, si besoin, avec l'entreprise cliente ou le donneur d'ordre.

4. Modalités d'adaptation des formations

LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION étudie les adaptations envisageables en fonction de la nature du handicap, des besoins exprimés, des objectifs pédagogiques et des contraintes de réalisation.

4.1. Adaptations pédagogiques

Selon les situations, les adaptations peuvent notamment concerner :

- La transmission de supports pédagogiques en amont
- L'utilisation de documents avec une présentation adaptée et lisible
- L'adaptation des consignes et des modalités de transmission des informations
- La reformulation des explications
- La diversification des méthodes pédagogiques
- L'alternance entre apports théoriques et mises en pratique
- L'adaptation du rythme d'apprentissage
- La mise à disposition de temps supplémentaire pour certaines activités

4.2. Adaptations organisationnelles

En fonction des besoins identifiés, l'organisme peut étudier :

- L'aménagement des horaires
- L'organisation de pauses supplémentaires
- L'adaptation de la durée des séquences pédagogiques
- L'organisation de temps de formation discontinus

- L'adaptation des modalités d'évaluation
- La possibilité de réaliser tout ou partie de la formation à distance lorsque cela est pédagogiquement pertinent

4.3. Adaptations techniques et matérielles

L'organisme étudie les besoins relatifs :

- À l'accessibilité des locaux de formation en partenariat avec l'entreprise cliente
- Aux équipements nécessaires au bon déroulement de la formation
- Aux outils numériques utilisés en formation à distance
- Aux supports de communication adaptés
- Aux éventuels équipements spécifiques nécessaires

5. Prise en compte des différents types de handicap

L'organisme est attentif à la diversité des situations de handicap, qu'elles soient visibles ou invisibles.

À titre indicatif, les besoins peuvent concerner :

Situation	Exemples d'adaptations envisageables
Handicap moteur	Accessibilité des locaux, adaptation de l'installation, pauses, organisation des déplacements.
Handicap visuel	Supports agrandis, contrastes adaptés, transmission anticipée des documents.
Handicap auditif	Supports écrits, adaptation des modalités de communication, étude du recours à un interprète en langue des signes (demande express formulée auprès de l'entreprise cliente)
Handicap cognitif ou troubles DYS	Consignes simplifiées, supports structurés, reformulation, temps supplémentaire.
Handicap psychique	Environnement rassurant, rythme adapté, pauses et organisation individualisée.
Maladie invalidante ou handicap temporaire	Adaptation des horaires, pauses, modalités de participation ou organisation à distance.

Cette liste n'est pas exhaustive. Chaque situation fait l'objet d'une analyse individuelle.

6. Désignation d'un référent handicap

La direction de LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION assure la fonction de référent handicap de l'organisme.

Le référent handicap constitue l'interlocuteur privilégié des bénéficiaires, des entreprises clientes et des partenaires concernant les questions d'accessibilité et de compensation du handicap.

Ses missions consistent à :

- Accueillir et écouter les personnes exprimant un besoin spécifique
- Identifier les besoins d'adaptation
- Étudier les solutions envisageables
- Mobiliser les partenaires spécialisés
- Assurer le suivi des aménagements décidés
- Contribuer à la veille sur les évolutions réglementaires et les ressources disponibles
- Participer à l'amélioration continue des pratiques de l'organisme

Coordonnées du référent handicap :

Nom : Laurence PLANÇON
Fonction : Référent handicap (inscrite sur la liste des référents handicap réseau Pays de la Loire)
Téléphone : 06 78 94 35 55
Courriel : cfcm@laurenceplancon.fr

7. Mobilisation des partenaires spécialisés

Lorsque les besoins identifiés nécessitent une expertise ou des moyens spécifiques, LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés.

Les principaux interlocuteurs mobilisables sont notamment :

- **Handicap Formation Sarthe :** réseau RHF, démarche régionale d'accueil des apprenants en situation de handicap
- **AGEFIPH :** accompagnement et ressources concernant l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.
- **FIPHFP :** ressources relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.
- **CAP EMPLOI :** accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs.
- **MDPH :** information et accompagnement concernant les droits et les démarches liées au handicap.
- **Ressource Handicap Formation (RHF) :** appui à l'identification des besoins de compensation et à la recherche de solutions adaptées dans le cadre de la formation professionnelle.

L'organisme sollicite ces ressources en fonction des situations rencontrées et de leur champ de compétence.

8. Organisation spécifique des formations en sous-traitance

Dans le cadre de ses missions réalisées en sous-traitance, LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION veille à articuler son intervention avec les procédures de l'organisme donneur d'ordre.

En amont de la formation, les modalités de prise en compte du handicap sont précisées avec le donneur d'ordre afin de déterminer :

- Les informations disponibles concernant les besoins spécifiques du bénéficiaire
- Les adaptations déjà identifiées ou mises en place
- Les responsabilités respectives de chaque intervenant
- Les moyens matériels et pédagogiques mobilisables
- Les interlocuteurs à solliciter en cas de difficulté

Laurence Plançon, formatrice, prend en compte les aménagements communiqués et signale toute difficulté susceptible de nécessiter une adaptation complémentaire.

L'organisme veille à respecter la confidentialité des informations relatives aux bénéficiaires.

9. Suivi et évaluation des adaptations

Les adaptations mises en œuvre font l'objet d'un suivi afin de vérifier leur pertinence et leur efficacité.

Ce suivi peut notamment s'appuyer sur :

- Les échanges avec le bénéficiaire
- Les retours du formateur
- Les évaluations de satisfaction à chaud
- Les évaluations de satisfaction à froid
- Les éventuelles réclamations ou difficultés rencontrées

Lorsque cela est nécessaire, des ajustements sont proposés afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et de participation.

Les adaptations mises en place et les actions réalisées sont tracées dans le dossier de formation, dans le respect de la confidentialité.

10. Amélioration continue

LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION inscrit sa politique d'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue.

LP CONSULTING, COACHING, MEDIATION – SIRET 512 866 757 00028 – CODE APE 8559A –
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52720199672 auprès du préfet de région des Pays-de-La-Loire –
48 rue Briffault – 72100 LE MANS – 06 78 94 35 55 – cfcm@laurenceplancon.fr

À ce titre, l'organisme s'engage à :

- Actualiser régulièrement ses connaissances sur le handicap et l'accessibilité
- Maintenir une veille sur les dispositifs et les ressources disponibles
- Développer progressivement son réseau de partenaires
- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées lors des formations
- Évaluer la pertinence des adaptations réalisées
- Faire évoluer ses pratiques en fonction des retours des bénéficiaires et des évolutions réglementaires

11. Diffusion de la politique

La présente politique est mise à disposition des bénéficiaires, des entreprises clientes et des organismes donneurs d'ordre.

Elle peut être communiquée :

- Avec les programmes de formation
- Dans les documents d'information préalable
- Lors de l'inscription
- Sur demande auprès de la direction

Toute personne souhaitant signaler un besoin spécifique ou obtenir des informations complémentaires peut contacter directement le référent handicap.

12. Engagement de la direction

LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION considère l'accessibilité et l'inclusion comme des composantes essentielles de la qualité de ses prestations de formation.

La direction s'engage à rechercher les solutions les plus adaptées aux besoins exprimés, dans la limite des moyens mobilisables, des contraintes pédagogiques et des exigences réglementaires.

Aucune situation de handicap ne doit être écartée sans qu'une analyse individualisée des besoins et des possibilités d'adaptation ait été réalisée.

Fait à : Le Mans,

Le : 15 octobre 2026

La direction de LP CONSULTING, COACHING, MÉDIATION

Signature :



LP CONSULTING, COACHING, MEDIATION – SIRET 512 866 757 00028 – CODE APE 8559A –
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52720199672 auprès du préfet de région des Pays-de-La-Loire –
48 rue Briffault – 72100 LE MANS – 06 78 94 35 55 – cfcm@laurenceplancon.fr